



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2021-28

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 4 octobre 2021, le conseil de ville a adopté le règlement 2021-28, instaurant un programme d'aide financière relatif à des travaux de peu d'envergure réalisés par les propriétaires des immeubles situés à l'intérieur du périmètre du Site patrimonial classé du Village-minier-de-Bourlamaque.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère de la Culture et des Communications le 8 novembre 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'Hôtel de ville situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 17 novembre 2021.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière